



Conditions Générales de Vente (CGV)

Académie Consultants Immobilier

Article 1 - Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre l'Académie Consultants Immobilier ci-après dénommé "l'organisme de formation", et les clients (entreprises partenaires et apprentis), dans le cadre des formations dispensées par l'organisme de formation.

Article 2 - Inscription et Admission

2.1 Conditions d'admission

L'admission à l'organisme de formation est ouverte aux candidats répondant aux critères d'âge et de qualification requis pour les formations proposées.

2.2 Dossier d'inscription

L'inscription est confirmée à réception d'un dossier complet comprenant les pièces justificatives demandées et le contrat d'apprentissage dûment signé.

2.3 Confirmation d'inscription

L'organisme de formation se réserve le droit de refuser une inscription en cas de non-respect des conditions d'admission.

Article 3 - Tarifs et Modalités de Paiement

3.1 Tarifs

Les tarifs des formations sont indiqués sur le site internet de l'organisme de formation ou sur les brochures tarifaires.

Ils sont exprimés en euros et sont susceptibles de modifications.

3.2 Modalités de paiement

Le règlement des frais de formation s'effectue selon les modalités définies par le contrat d'apprentissage ou de formation, soit par virement bancaire, prélèvement automatique ou tout autre moyen convenu avec l'organisme de formation.

3.3 Retards de paiement

En cas de retard de paiement, des pénalités pourront être appliquées selon les taux légaux en vigueur.



Article 4 - Annulation et Résiliation

4.1 Annulation par le client

En cas d'annulation par l'entreprise ou l'apprenti, une notification écrite doit être adressée à l'organisme de formation. Les conditions de remboursement ou de pénalités seront précisées dans le contrat de formation.

4.2 Annulation par l'organisme de formation

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou de nombre insuffisant de participants. Dans ce cas, les sommes perçues seront intégralement remboursées.

4.3 Résiliation du contrat

Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties en cas de manquement grave aux obligations contractuelles, après mise en demeure restée sans effet.

Article 5 - Responsabilité

5.1 Responsabilité de l'organisme de formation

L'organisme de formation s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la qualité des formations. Toutefois, sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de circonstances imprévisibles.

5.2 Responsabilité du client

Les clients sont responsables des dommages causés par eux-mêmes ou par les apprentis placés sous leur responsabilité dans le cadre des activités de formation.

Article 6 - Propriété intellectuelle

Les supports de formation mis à disposition des apprentis restent la propriété intellectuelle de l'organisme de formation. Toute reproduction, diffusion ou utilisation à des fins commerciales est interdite sans autorisation préalable.

Article 7 - Protection des données personnelles

L'organisme de formation s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles des apprentis et des clients. Les données collectées sont utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion administrative et pédagogique des formations.



Article 8 - Réclamations et Litiges

8.1 Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit au service administratif de l'organisme de formation.

8.2 Litiges

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant de saisir les tribunaux compétents.

Article 9 - Modifications des CGV

L'organisme de formation se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les clients seront informés de toute modification par tous moyens utiles.

Les présentes CGV entrent en vigueur le 11 février 2026, et remplacent toutes les versions précédentes.

A Paris , le 11/02/2026

*Anouk Abecassis,
Fondatrice de l'Académie Consultants Immobilier*